

→ Message

30016088 528250723067 528

M KURTZ JULIEN
LIEU DIT DANTOU
47500 FUMEL

→ Contacts

Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr**Service Clients**
05 81 31 85 04
Du lundi au vendredi de 8h à 18h**Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 06TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX**Accueil**
5 av Georges Leygues 47500 FUMEL
Mardi et vendredi de 9h à 12h, 13h30 à 16h30

Votre facture du 20 janvier 2025

Compteur d'eau relevé le 08 novembre 2024

Votre consommation est de 239 m³

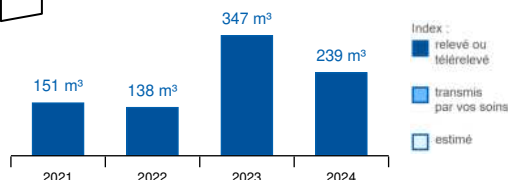
Montant à payer au plus tard le 04 février 2025 : 240,54 €

	€ TTC
Distribution de l'eau potable	186,00
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE LA LEMANCE	
Assainissement Non Collectif	6,50
EAU 47 - SECTEUR FUMELOIS	
Organismes publics	48,04
Total facture	240,54
Net à payer	240,54

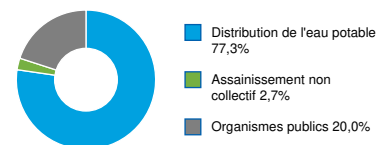
détail au verso

Duplicata

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR86ZZZ003506

RUM : TIP55207623000000000528250723067

Date et Lieu

Signature

M KURTZ JULIEN
LIEU DIT DANTOU
47500 FUMEL**Montant : 240,54 €**Créancier : SAUR
Centre N° 08
Référence client : 0510071254
Facture : 528250723067**TIP S€PA**CENTRE DE TRAITEMENT TIP
TSA 53978

92894 NANTERRE CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAUR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAUR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

762800017899 KURTZ JULIEN

552076000487 78230000000000528250723067623108

24054

Adresse desservie :		Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information	
DANTOU FUMEL		239 m³	082736	015 mm	07/12/2023 786	08/11/2024 1025		
Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						176,30		186,00
Abonnement						49,17		51,87
Part Syndicale		1er semestre 2025				27,34	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2025				21,83	5,50	
Consommation						127,13		134,13
Part syndicale		Année 2024		239	1,0704	255,83	5,50	
Part SAUR		Année 2024		239	0,8855	211,63	5,50	
Dédution des acomptes de consommation		Année 2024				-340,33	5,50	
► Assainissement Non Collectif						6,50		6,50
Abonnement						6,50		6,50
Part EAU47		1er semestre 2025				6,50	0,00	
► Organismes publics						45,54		48,04
Consommation						45,54		48,04
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)		Année 2024		239	0,0000	0,00	5,50	
Dédution acomptes de consommation - Lutte contre la pollution		Année 2024				-57,42	5,50	
Consommation eau potable (agence de l'eau)		Année 2024		239	0,3200	76,48	5,50	
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)		Année 2024		239	0,0700	16,73	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		Année 2024		239	0,1500	35,85	5,50	
Dédution acomptes de consommation - Prélèvement sur la		Année 2024				-26,10	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,63 € / m3 soit 0,00263 € / litre		HT exonéré de TVA : 6,50 €		TVA 5,50 % : 12,20 €		Total facture TTC : 240,54 €		
		HT soumis à TVA : 221,84 €		TVA sur les débits : 12,20 €				

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.

EPE5320023528250723067000240540N

Duplicata